

# Votre Commune peut être plus inclusive

**Trois ASBL du secteur du handicap intellectuel sensibilisent les futurs élus.** Pour des solutions de participation à la vie communautaire. Recommandations dans un mémorandum.

## ● Dominique WAUTHY

**L**es réponses à apporter par le pouvoir local aux moins valides et aux déficients intellectuels diffèrent, certes, d'une personne et d'une commune à l'autre, mais « *la situation de handicap est une affaire de société* » clament les associations « *Les Communes ont tendance à invoquer les compétences régionales ou fédérales pour ne pas prendre d'initiatives* », explique Jocelyne Burnotte, mère d'une jeune femme polyhandicapée. Au nom de l'ASBL AP<sup>3</sup>, elle explique que des avancées existent, mais qu'il

reste de nombreux freins.

**1. Décisions** « *Rien sur nous sans nous* », recommande le collectif. Ainsi, Julien Postiau président d'un groupe de personnes adultes avec un handicap intellectuel, demande que les candidats aux élections rédigent des programmes faciles à lire et à comprendre. « *Avoir des droits c'est bien. Et si cela peut nous permettre de devenir des citoyens responsables dans la société, c'est encore mieux* », a prononcé Julien à l'occasion de la session du 4<sup>e</sup> Parlement européen des personnes handicapées à Bruxelles en décembre dernier. La Belgique a ratifié en 2009 la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, rendant l'application de tous ses principes obligatoires. Leur participation pleine et entière à la vie de leur communauté en est un principe fondamental.

**2. Accès aux services** On réduit trop souvent ce concept à l'accessibilité physique. Pour les personnes avec un handi-

cap intellectuel ou cognitif, l'accessibilité aux services communaux est souvent limitée en raison du manque d'informations disponibles ou trop complexes. « *Il ne faut pas penser en termes de services spécialisés, mais plutôt rendre les services généraux plus accessibles* », affirme Thomas Dabeux qui milite dans l'association de parents pour l'épanouissement de la personne avec autisme. Des pictogrammes reconnaissables, du personnel communal sensibilisé, un accompagnement des familles lors des demandes administratives font partie des recommandations, au même titre que la fonction de « handicontact » pour assurer un relais et un suivi efficace. À Charleroi, l'AViQ a organisé des journées de sensibilisation au handicap pour les agents communaux de première ligne. « *Prendre conscience des difficultés améliore l'accueil réservé* », confirme M<sup>me</sup> Burnotte.

### **3. Éducation & accueil de la petite enfance**

Dans un système scolaire fondé sur la séparation entre l'enseignement ordinaire et spécialisé, l'inclusion n'est pas encore un con-

cept qui va de soi. Or, de plus en plus de parents souhaitent que leur enfant puisse fréquenter l'école du quartier tout en bénéficiant du soutien dont il a besoin. La Commune peut proposer des incitants et offrir un soutien aux écoles qui s'engagent dans la voie de l'inclusion scolaire. Habay-la-Neuve a financé la formation de sensibilisation au handicap des accueillantes de l'extrascolaire, là.

**4. Loisirs & culture** « *Ma fille polyhandicapée a toujours participé aux plaines de jeux de la commune durant les vacances scolaires* », poursuit Jocelyne qui habite à Libin. Depuis plus de 20 ans, la Commune collabore dans ce sens avec succès avec un service d'aide à l'intégration.

La carte européenne du handicap est disponible en Belgique depuis 2017. Les différents prestataires (musées, centres culturels...) peuvent décider de la reconnaître et d'y lier un certain nombre de facilités pour les titulaires de la carte. Les guides du Musée royal de Mariemont (Morlanwez) sont formés aux différents types de handicaps et proposent des visites

guidées adaptées.

par la suite été engagé par la Commune.

## **5. Emploi & activité citoyenne**

Les administrations ont tendance à privilégier l'engagement de personnes avec handicap moteur plutôt qu'intellectuel. À Ath, deux fois par semaine, un groupe de personnes en situation de handicap se porte volontaire pour aider les ouvriers des espaces verts ; un des jeunes a

## **6. Mobilité**

*« Il existe généralement peu de solutions de proximité pour les polyhandicapés. D'autant qu'il n'est pas toujours possible et évident d'utiliser les transports publics. Et les conditions d'accès au taxi social sont très limitatives... »*, conclut Jocelyne Burnotte. ■

► [www.inclusion-asbl.be](http://www.inclusion-asbl.be)